

CLAE DE CERNEX – TARIF DE BASE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Tarifs de base pour un QF entre 1401 – 1600 – voir page 2

Prestation	Détail	Tarif		QF
		Résident	Non-résident	
Frais d'inscription annuels pour le CLAE	Accès au CLAE et à la cantine par an, par enfant et par dossier	20,00 €	20,00 €	Non
Cantine	- Avec repas + garderie	6,90 €	6,90 €	Oui
	- Avec repas fourni par la famille (cadre d'un PAI) + garderie	4,90 €	4,90 €	
Majoration réservation cantine dernière minute	Par repas	2,00 €	2,00 €	Non
Périscolaire - Matin et après 17h00	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant	1,50 €	1,50 €	Oui
Compensation service de cantine	En cas de non-participation au service de cantine annuel	150,00 €	150,00€	Non
Périscolaire - Soir, la 1 ^{ère} 1/2 heure	Goûter inclus.	3,50 €	3,50 €	Oui
Majoration périscolaire enfant présent non-inscrit	Pour la 1 ^{ère} 1/2 heure indivisible, par enfant.	5,00 €	5,00 €	Non
Majoration pour dépassement de l'horaire de fermeture périscolaire et ALSH	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant.	15,00 €	15,00 €	Non
Accueil ALSH mercredi	- Matin (avec repas indissociable) - 7h30/13h00	15,00€	18,00 €	Oui
	- Après-midi (sans repas) - 13h00/18h00	12,00 €	13,00 €	
	- Journée complète - 7h30/18h00	27,00 €	31,00 €	
Accueil ALSH vacances et jours fériés de 7h30 à 18h00	- Avec le repas du midi et un goûter inclus.	27,00 €	31,00 €	Oui
	- Avec repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI.	25,00 €	29,00 €	
Excursion pendant les vacances	Majoration pour transport + droit d'entrée			Non

CLAE DE CERNEX – GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL (QF) 2023 - 2024

Valeur du quotient familial	Coefficient à appliquer au tarif de base
< 600	0.80
601 - 800	0.85
801 - 1100	0.90
1101 - 1400	0.95
1401 - 1600	1.00
1601 - 1800	1.05
1801 - 2000	1.10
2001 - 2200	1.15
> 2200	1.20

Le Quotient Familial est applicable sur certaines prestations. Merci de fournir une attestation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales indiquant votre Quotient Familial. **En l'absence de renseignements ou d'attestation, le coefficient maximum ci-dessus sera automatiquement appliqué.**
Aucun remboursement rétroactif ne pourra être effectué.

Tarif adopté par le Conseil Municipal de Cernex dans sa séance du 04.07.2023